

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2022/2679/167 du 9 août 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la SA AGILIS ENGINNEERING l'exploitation d'un pont roulant marque DEMAG.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal.

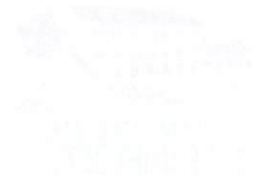
pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... - **7 SEP. 2022**

Steinfort, le ..... - **7 SEP. 2022**

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 2420222678967 du 9 août 2022 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire accorde à la SA AGILIS ENGINEERING l'exploitation d'un pont roulant marque DEMAG

Tous les intéressés peuvent interposer un appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal.

pour le Collège des Bourgmestres et Échevins

Diane Stokreiser-Puis  
Secrétaire communale



Sammy Wagner  
Bourgmestre